

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS
ARRONDISSEMENT DE MEAUX	Séance du 23 juin 2026
Nombres de Membres En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.
Date de la convocation 30 MAI 2026	PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK
Date d'affichage 30 MAI 2026	ABSENTS : néant
	ABSENTS EXCUSÉS : néant
	POUVOIRS : néant
OBJET DE LA DELIBERATION	SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN
MODALITÉS ET TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE	Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis sa mise en service le 1^{er} janvier 2020, la salle communale est mise à disposition des habitants, associations et organismes pour l'organisation de manifestations familiales, associatives ou professionnelles. Il précise que malgré les consignes, le voisinage le plus proche subi régulièrement des nuisances sonores nocturnes. VU la délibération du 17 décembre 2019 relative à la mise en service de la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2020 ; CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la tranquillité publique ; CONSIDÉRANT les nuisances nocturnes causées au voisinage lors de la location de la salle communale ; Monsieur le Maire propose de limiter la location à la journée de 08h00 à 20h00 et de fixer les modalités d'utilisation ainsi que les tarifs applicables à compter de la validation de la présente délibération par la Préfecture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés : Article 1 – Utilisation de la salle La salle communale pourra être louée : • aux habitants de la commune et au personnel communal ; • aux associations communales ;

- aux organismes extérieurs selon disponibilité.

Article 2 – Modalités d'utilisation de la salle

La salle communale sera louée par journée sur le créneau horaire 08h00 - 20h00. Les clés seront remises à 08h00 avec un état des lieux et récupérées à 20h00 avec un état de lieux après utilisation.

Article 3 – Tarifs

Les tarifs suivants sont fixés :

- habitants de Sept-Sorts et entreprises locales

Jour de location	Tarifs
Une journée en semaine ou une journée dans le week end de 08h00 à 20h00	Eté (du 1 ^{er} avril au 30 septembre) 150 € Hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars) 180 €

- autres
 - associations communales à but non lucratif : gratuit

Cautions :

- 1 chèque de caution de 90 € pour le ménage / non respect des conditions de nettoyage
- 1 chèque de caution de 500 € pour dégradations / non respect du règlement

Tarifications diverses :

- Perte des clés : 100 €
- Détérioration d'une table ronde : 175 €
- Détérioration d'une table rectangulaire : 95 €
- Détérioration d'une chaise : 30 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel HOUDRY

